

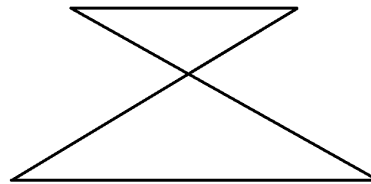
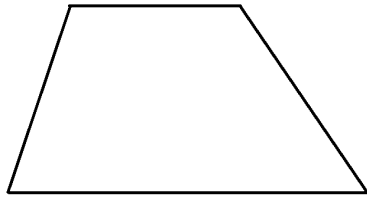
Chapitre 4 : Les trapèzes

Définition 1 Un **trapèze** est un quadrilatère dont deux côtés sont parallèles.

Tout parallélogramme est donc un trapèze particulier (c'est donc également le cas des rectangles, losanges et carrés).

Définition 2 Les côtés parallèles d'un trapèze sont appelés les **bases**, et lorsque le trapèze n'est pas un parallélogramme, on distingue la petite base et la grande base.

Remarque. Un trapèze peut être convexe ou croisé :



Proposition 3 – Soit un trapèze convexe dont les bases sont $[AB]$ et $[CD]$; les angles des sommets A et D sont supplémentaires, de même que les angles des sommets B et C .
– Soit un trapèze croisé dont les bases sont $[AB]$ et $[CD]$; les angles des sommets A et D sont égaux, de même que les angles de sommets B et C .

Dans la suite de ce chapitre, nous ne considérons que des **trapèzes convexes**.

Définition 4 Un trapèze est dit :

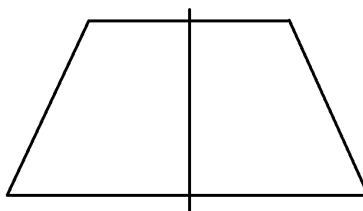
- **Rectangle** si l'un de ses angles est un angle droit. Dans ce cas, il y a au moins un second angle droit.
- **Isocèle** si les angles ayant pour sommets les extrémités d'un même base ont même mesure. Dans ce cas, les angles des extrémités de l'autre base ont également même mesure.

Proposition 5 Dans un trapèze isocèle, les côtés non parallèles sont de même longueur.

La réciproque est fautive comme le prouve le cas du parallélogramme. Cependant, si un trapèze n'est pas un parallélogramme et a ses côtés non parallèles de même longueur, alors il est isocèle.

Proposition 6 Un trapèze isocèle admet un axe de symétrie, la droite passant par les milieux de ces bases.

Exemple.



Proposition 7 L'aire d'un trapèze vaut :

$$\frac{(\text{petite base} + \text{grande base}) \times \text{hauteur}}{2}.$$

Cela permet de retrouver les aires des quadrilatères classiques.